

777.231.1 - nep/rem

Chiffre	Code	Paese	Territo	Paese	Chiffre
					Bureau de l'integr. 1
Emplois	Emplois	Emplois	Emplois	Emplois	Emplois
amhelsin	amoslono	amstockh	amvienne	amathene	ambonnrf
ambruxel	amhayepa	amdublin	amcopenh	amlisbon	amlondre
amluxemb	ammadrid	amparisf	amromeit	amankara	ambelgra
coberlin	ambudape	ambucare	ammoscou	amottawa	amprague
amryadar	amsofiab	amtelavi	amtokyoj	amvarsov	amwashin
mibruxel	degeneve	ocdparis	restrasb		

\*\*\*

Reunion ministerielle de l'AELE

Geneve, 10-11 decembre 1991

Les Ministres des pays de l'AELE se sont reunis les 10 et 11 decembre 1991 a Geneve sous la Presidence de M. P. Salolainen, Ministre finlandais du Commerce Exterieur. Cette reunion a ete marquee par plusieurs decisions sur les futures structures AELE de l'Espace Economique Europeen (EEE) et par la signature d'un accord de libre-echange avec la Turquie (Madame T. Ciller, Ministre d'Etat) et de Declarations de cooperation avec des representants de la Bulgarie, de la Roumanie, de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie. (Un rapport separe vous parviendra). Les Ministres

Date: 12 decembre 1991

Tel: 23 27

Visum:

sig. J. Kellenberger

Dodis



ont également eu une reunion avec le Comite des Parlementaires de l'AELE (rapport separe egalement). La delegation suisse etait conduite par M. le Conseiller federal J.-P. Delamuraz.

#### 1. Reunion entre les Ministres des pays de l'AELE

La plus grande partie de cette reunion s'est deroulee en composition restreinte (Ministres et chefs negociateurs) et s'est concentree sur les structures AELE necessaires a la gestion et a l'application du Traite EEE.

##### 1.1. Reunion restreinte

A l'issue de cette reunion, les Ministres ont adopte des conclusions (envoi par courrier) dont on retiendra en particulier:

- La creation d'un "Preparatory Committee for the EFTA Surveillance Authority" et d'un "Interim Standing Committee" (ISC) charge d'assumer les taches du "Standing Committee" (SC) avant que celui-ci n'entre formellement en fonction avec l'entree en vigueur de l'Accord sur l'EEE. (Le SC sera notamment competent pour la preparation des positions AELE pour le Comite Mixte de l'EEE en

ce qui concerne le nouvel acquis communautaire et pour toutes les questions de gestion de l'Accord qui pourraient se poser)

- Le maintien à Geneve de toutes les activités de l'AELE pas liées avec l'EEE.

- L'établissement à Geneve du siège de ''l'EFTA Surveillance Authority'' (ESA), avec notamment la surveillance générale. Les activités de l'ESA concernant la concurrence seront localisées à Bruxelles ainsi que d'autres services à décider par le ''Preparatory Committee for the ESA''.

- Le soutien à Bruxelles par le Secrétariat de l'AELE pour le service des réunions de l'ISC et du SC, de leurs sous-comités ainsi que d'autres activités liées à l'EEE.

#### 1.2. Réunion en plenum

Les discussions en plenum se sont concentrées sur l'Accord EEE et sur les relations avec les pays tiers. Faute de temps les interventions ont été très brèves.

##### a) Appreciation de la situation sur l'Accord EEE

EDA  
 TelegrammDienst  
 3003 Bern

Adresse für Telex im Druck

Charakter	Prüfung	Fähigkeit	Teilnahme	EL	Absender	Seite/nr.
						4
Charakter	Prüfung	Fähigkeit	Teilnahme	EL	Absender	Seite/nr.

Le Chef negociateur des pays de l'AELE, M. V. Sundbaeck (SU) a brosse un bref tableau de l'etat de la situation en soulignant que l'avis de la Cour du 13 decembre 1991 est une affaire interne a la CE et qu'il est difficile d'estimer la gravite de la question. Au cas ou la Cour ne demandait que des changements mineurs, on pourrait envisager de parapher l'Accord EEE avant Noel. Une reunion du Bureau aura lieu a Bruxelles le 19.12.91 ainsi qu'une reunion des chefs negociateurs des pays de l'AELE. SU a egalement indique qu'un petit nombre de questions devait encore etre regle dont le transit de poissons et la participation des pays de l'AELE dans certains comites (blanchiment d'argent sale, produits pharmaceutiques). Des discussions doivent enfin avoir lieu avec la Commission des CE sur le fonctionnement du Comite mixte interimaire jusqu'a l'entree en vigueur de l'Accord EEE.

M. U. Dinkelspiel (DK) (Suede) a releve l'urgence de conclure et de finaliser tous les textes pour le 13.12.91. Il a emis l'espoir que la Cour n'exige que des clarifications permettant un paraphe avant Noel. Le paraphe serait necessaire au debut du mois de janvier au plus tard afin que le Parlement suedois puisse traiter ce dossier au mois de mars. Le moment est par ailleurs arrive pour planifier la prochaine reunion ministerielle a 19 qui se tiendra en meme temps que la signature de l'Accord EEE et au cours de laquelle un

Debit

Visum

3.1.1991

An: EDA  
 Telekommunikation  
 3003 Bern

5

dialogue interessant pourrait etre conduit sur la politique etrangere. DK a enfin releve que si le paraphe devait etre reporte, il s'agirait d'une part de mettre en place un systeme afin d'assurer un dialogue avec la CE pendant la periode interimaire de 1992 et, d'autre part, d'autoriser la publication des textes dans leur forme actuelle afin que les discussions puissent debuter sur le front interne.

M. W Schuessel (Autriche) s'est limite a indiquer que l'Accord sur l'EEE est l'Accord le plus important pour tous les pays de l'AELE depuis la Deuxieme Guerre Mondiale et que les problemes qui apparaissent sur le front interne de la CE montrent que les pays de l'AELE n'ont pas si mal negocie.

M. T. Godal (Norvege) a qualifie l'Accord du 21.10.91 de "milestone" dans l'histoire europeenne. Il a regrette les retards encourus actuellement et souligne que toutes les parties doivent honorer l'Accord soigneusement equilibre du 21.10.91. Il a egalement insiste sur le besoin d'utiliser le potentiel d'un dialogue politique a 19 ainsi que de la possibilite de reunir les Ministres a 19 dans leur domaine de specialisation, par exemple les Ministres de l'environnement avant la Conference des Nations Unies sur l'environnement et le developpement qui se tiendra en juin 1992 a











# EFTA

## INFORMATION

le 11 décembre 1991

28/91/F

### Réunion ministérielle du Conseil de l'AELE

Genève, les 10 et 11 décembre 1991

#### Communiqué

(Cette traduction du communiqué des ministres n'est pas officielle. Seule fait foi la version en langue anglaise.)

1. Les ministres des pays de l'AELE se sont réunis à Genève, les 10 et 11 décembre 1991, sous la présidence de M. Pertti Salolainen, ministre finlandais du Commerce extérieur.
2. Les ministres ont rappelé la conclusion des négociations sur l'établissement de l'Espace économique européen (EEE), les 21-22 octobre, à Luxembourg. L'EEE marque le début d'une ère nouvelle et stimulante dans les relations entre les pays de l'AELE et la Communauté européenne. Par son caractère global et dynamique, l'accord offre des possibilités et des avantages de grande portée aux dix-neuf Etats de l'AELE et de la CE ainsi qu'à leurs citoyens.
3. L'EEE permettra à tous les pays de l'AELE de faire partie déjà dès le début du marché unique. La libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes, ainsi que l'intensification et l'élargissement de la coopération dans les politiques horizontales et d'accompagnement n'apporteront pas seulement une contribution positive au développement économique et social, à la protection de l'environnement et

ASSOCIATION EUROPEENNE DE LIBRE-ECHANGE, 9-11, rue de Varembé, CH-1211 Genève 20, Suisse  
 Tél. (4122) 749 11 11 - Téléfax (4122) 733 92 91 & 740 14 37 Téléx 41 41 02 EFTA CH  
 Service de presse et d'information: Tél. (4122) 749 13 83, Téléfax (4122) 740 15 22

Bureau de l'AELE à Bruxelles, 118, rue d'Arlon, B-1040 Bruxelles, Belgique  
 Tél. (0322) 231 17 87 - Téléfax (0322) 230 34 75

à la prospérité, elles faciliteront aussi les contacts entre Européens et, par voie de conséquence, favoriseront l'identité européenne.

4. Les ministres comptent que la procédure de clarification actuellement en cours dans la Communauté sur certains aspects juridiques de l'accord EEE sera terminée dans les meilleurs délais pour que l'accord tel qu'il a été conclu par les ministres à Luxembourg puisse être signé rapidement et entrer en vigueur le 1er janvier 1993.

5. Les ministres sont convaincus que, l'accord EEE une fois signé, les parties concernées mettront tout en oeuvre pour que le processus de ratification soit achevé à temps permettant l'entrée en vigueur de l'accord simultanément à la réalisation du marché unique de la CE. Ils ont insisté sur l'importance de veiller à ce que les structures nécessaires soient en place pour la mise en oeuvre complète de l'EEE à ce moment-là.

6. Les ministres ont reçu un rapport du Groupe de planification à haut niveau sur les arrangements administratifs entre pays de l'AELE en vue de préparer la mise en oeuvre du traité EEE et ils ont pris acte des accords intervenus. Ils sont notamment convenus de constituer un comité préparatoire pour l'institution de l'Autorité de surveillance de l'AELE, ainsi qu'un comité permanent intérimaire de l'AELE.

7. Les ministres se sont félicités des accords historiques sur l'Union économique et monétaire et l'Union politique auxquels est parvenu le Conseil européen à Maastricht. Les ministres estiment que les résultats sont décisifs pour le développement continu d'une coopération européenne plus étroite et rehaussent les relations entre la CE et les Etats de l'AELE sur la base de l'accord EEE.

8. Les ministres ont mis en exergue la signification politique de l'EEE en tant qu'élément important de la construction de la nouvelle Europe et son effet positif sur l'intégration des nouvelles démocraties de l'Europe centrale et orientale dans un contexte européen plus large.

9. Les ministres ont reconnu le rôle que les pays de l'AELE jouent aujourd'hui déjà en tant qu'élément dynamique aux plans de l'intégration européenne et de la promotion du concept de libre-échange. Dans ce contexte, ils ont pris acte que plusieurs pays tiers sont intéressés à engager ou

à intensifier la coopération avec les pays de l'AELE et à établir de nouveaux liens avec l'Association.

10. Les ministres ont exprimé leur satisfaction concernant la signature, le 10 décembre, de l'accord de libre-échange conclu entre les pays de l'AELE et la Turquie. Cet instrument placera les relations commerciales entre les parties sur la même base préférentielle que celles entre la Turquie et la CE. L'accord devrait entrer en vigueur le 1er avril 1992.

11. Les ministres ont noté que des progrès substantiels ont été accomplis dans la négociation des accords de libre-échange avec la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie; ils ont demandé instamment que les négociations aboutissent rapidement pour que les accords entrent en vigueur au premier semestre 1992. Les ministres estiment que ces instruments constitueront, avec les accords d'association que la CE a conclus avec ces mêmes pays, un apport significatif à la continuation du processus de transformation de ces pays en économies de marché et faciliteront leur intégration dans un système de libre-échange européen plus large.

12. Les ministres ont salué la restauration de l'indépendance des Républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie, ainsi que la signature de Déclarations communes de coopération entre les pays de l'AELE et ces trois Etats, le 10 décembre.

13. Les ministres ont aussi salué la signature, le 10 décembre, de Déclarations communes de coopération avec la Bulgarie et la Roumanie.

14. Les activités au titre de toutes ces Déclarations compléteront les efforts d'assistance consentis individuellement par les pays de l'AELE tant au plan bilatéral que dans le cadre du Groupe des 24; elles contribueront aussi à l'évolution de ces pays vers une économie de marché et à leur intégration dans l'économie européenne et mondiale.

15. Les ministres ont rappelé la décision du Conseil de l'AELE de suspendre la coopération avec la Yougoslavie. Ils considèrent que le conflit en cours en Yougoslavie est une tragédie pour la population de ce pays. Les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels doivent être respectés et les hostilités doivent cesser immédiatement.

La destruction de l'héritage culturel commun, en particulier à Dubrovnik, doit prendre fin.

Les ministres chargent le Conseil au niveau des représentants permanents d'examiner activement les mesures concrètes pour soutenir les parties qui contribuent à une solution politique et pacifique globale.

16. Les ministres ont insisté sur la nécessité d'établir des conditions commerciales favorables et sans distorsion entre les pays de l'AELE et Israël. Ils ont mis l'accent sur la nécessité de parvenir à une conclusion rapide des négociations de libre-échange pour que les pays de l'AELE atteignent la même position concurrentielle que leurs principaux partenaires commerciaux vis-à-vis d'Israël.

17. Les ministres ont exprimé leur intérêt permanent d'explorer les possibilités d'une négociation de libre-échange avec les Etats du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) et ils ont pris note avec satisfaction que de nouveaux contacts sont prévus en janvier 1992.

18. Les ministres se sont réunis avec le comité de parlementaires des pays de l'AELE et ont pris acte des rapports sur les dispositions du comité, prises d'entente avec son homologue du Parlement européen, et concernant leur coopération future au sein du Comité parlementaire mixte de l'EEE. Ils ont salué l'intensification de la coopération entre les parlementaires de l'AELE et les membres des Parlements hongrois, polonais et tchèques.

19. Les ministres ont salué les dispositions prises par le comité consultatif de l'AELE et le Comité économique et social des CE en vue de leur coopération future dans le cadre du Comité consultatif de l'EEE. Ils ont également pris acte des démarches de coopération du comité consultatif de l'AELE avec ses homologues des pays de l'Europe centrale et orientale, y compris les pays baltes.

20. Les ministres ont réaffirmé leur engagement de contribuer à l'heureux aboutissement du cycle d'Uruguay d'ici à la fin de l'année. Ils ont confirmé leur appui sans réserve à l'établissement de règles du commerce international équitables et sans ambiguïté. Le résultat, maintenant à portée de main, est global et substantiel. Il ne faut pas manquer l'occasion de définir le cadre régissant une coopération commerciale et économique prévisible, pour le siècle à venir.

21. Les ministres ont noté avec satisfaction qu'à la suite de l'initiative des pays de l'AELE, il a été décidé au GATT de s'engager activement dans l'examen des questions relevant du domaine "commerce et environnement".

22. La prochaine réunion ministérielle de l'AELE aura lieu à Reykjavík, les 20 et 21 mai 1992.

\* \* \*

11 December 1991

CONCLUSIONS BY EFTA MINISTERS(ENTRY TO THE SUMMARY RECORD OF THE MEETING OF THE  
EFTA MINISTERIAL COUNCIL)

## Ministers:

- (a) took note of the agreements reached by the HLPG as contained in its report to Ministers on the implementation of the EEA (EFTA/EEA 55/91);
- (b) agreed, as suggested in paragraph 10 of the report, to immediately set up a Preparatory Committee for the EFTA Surveillance Authority (ESA);
- (c) agreed, as suggested in paragraph 16 of the report, that until the agreement on the Standing Committee enters into force, an Interim Standing Committee shall without delay be made use of to carry out its tasks;
- (d) agreed with regard to the issues addressed to them in paragraphs 14, 17 and 22 of report on the following principles for the location of future EFTA structures:
  - A. In Geneva
    - (i) EFTA bodies and services
      - EFTA Council/Deputies;

- 2 -

- EFTA Committees dealing with non-EEA tasks, and EEA tasks whenever so decided;
- Joint Committees/Institutional arrangements with third countries;
- EFTA Secretariat Headquarters;
- Schemes and Conventions serviced by the EFTA Secretariat.

(ii) ESA

- ESA Seat
- Part of ESA Services (incl. general surveillance)

B. In Brussels

(i) EFTA bodies and services

- Standing Committee and Interim Standing Committee as well as sub-Committees thereof shall normally meet in Brussels unless otherwise decided by the Committee concerned;
- EFTA Secretariat support for the servicing of the Standing Committee, the Interim Standing Committee and the sub-Committees thereof as well as other EEA activities in Brussels.

- 3 -

(ii) ESA

- Competition services, and other relevant services to be decided upon by the Preparatory Committee.

(e) agreed, in line with the general principles in (d) above, and with reference to paragraph 23 that the Secretary-General be allowed to decide on the location of present and future posts of the EFTA Secretariat services.

- - - - -





Eidgenössisches Departement  
für auswärtige Angelegenheiten  
Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement  
Integrationsbureau

Département fédéral des affaires étrangères  
Département fédéral de l'économie publique  
Bureau de l'intégration

3003 Bern  
Bundeshaus Ost

☎ 031 / 61

Ihr Zeichen  
Votre signe  
Vostra sigla

Unser Zeichen  
Notre signe  
Nostra sigla

le 12 décembre 1991

23 27

777.231.1-nep/rem

**CONFIDENTIEL**

## **Réunion ministérielle de l'AELE** **Genève, 10-11 décembre 1991**

- Ambassades de Suisse à Helsinki, Oslo, Stockholm, Vienne, Athènes, Bonn, Bruxelles, La Haye, Dublin, Copenhague, Lisbonne, Londres, Luxembourg, Madrid, Paris, Rome, Ankara, Belgrade, Berlin, Budapest, Bucarest, Moscou, Ottawa, Prague, Ryad, Sofia, Tel-Aviv, Tokyo, Varsovie, Washington
- Mission Suisse auprès des CE, Bruxelles
- Délégation Suisse près l'AELE et le GATT, Genève
- Délégation Suisse près l'OCDE, Paris
- Représentation permanente de la Suisse auprès du CE, Strasbourg
- DFAE: JAC, KT, KJP, SIN, DY, LA, VDF, HO, LTJ, WOK, MG, HAA
- DFEP:
  - SG: M. G. Stoudmann
  - OFAEE: blf, jek, ari, gir, imb, bal, zos, jag, ebe, was, wys, nag, egg, web, bro, sti, her, win, maz, ric, dej, str
  - OFIAMT: M. J.-L. Nordmann, directeur  
M. D. Grossen, vice-directeur
  - Office fédéral de l'agriculture
  - Secrétariat de la Commission des cartels
  - Office vétérinaire fédéral
- DFI:
  - GS: M. Ch. Risch
  - Office fédéral des assurances sociales
- DFF:
  - AFF: M. U. Gygi, directeur
  - Régie fédérale des alcools
  - Administration fédérale des douanes
- DFTCE:
  - SG: M. F. Mühlemann
  - Office fédéral des transports
- DFJP: M. O. Jacot-Guillarmod, vice-directeur, OFJ
- DMF: M. B. Marfurt, collaborateur personnel du Chef du Département
- Chancellerie féd.: M. A. Casanova, vice-chancelier de la Confédération
- Banque nationale suisse Zurich: M. J. Zwahlen, directeur général
- BI DFAE/DFEP: kel, col, sal, baf, maa, zis, fed, nep, wit, sey, rey, sho, gab, roy, ble, fas, the

Réunion ministérielle de l'AELE  
Genève, 10-11 décembre 1991

---

Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver ci-joint le rapport sur la réunion ministérielle de l'AELE qui s'est tenue à Genève les 10 et 11 décembre 1991 ainsi que le communiqué de presse adopté par les Ministres à l'issue de cette réunion et les conclusions des Ministres des pays de l'AELE au sujet des structures AELE de l'Espace Economique Européen.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Bureau de l'intégration DFAE/DFEP

*Jakob Kellenberger*  
J. Kellenberger

Annexes: mentionnées